

CÉLINE ÉPISTOLIER

*Actes du XIe Colloque international
Louis-Ferdinand Céline*

AMSTERDAM

5-7 JUILLET 1996

James STEEL

GLASGOW, ROYAUME-UNI

Le grand ordonnateur

Les lettres de Céline à son avocat et la fin de *Rigodon*

Céline avait coutume de dire qu'il cogitait « lentement mais avec des années d'avance ». C'est une réflexion qui prend une tournure particulièrement intéressante si on l'applique à son système de défense, qu'il met en place, patiemment, intelligemment à partir de 1947. Certes, préoccupé de résultats immédiats il fera tout, ou presque, pour que son avocat puisse obtenir la levée du mandat d'arrêt qui le menace s'il devait décider de rentrer en France. Il redoute également l'application de l'article 75 qui pourrait lui valoir la peine de mort. Il s'occupe donc avec un certain zèle et même angoisse de sa défense « temporelle ». Absent de France, il en est réduit à faire confiance à son avocat, Maître Naud, d'où l'intérêt de sa correspondance avec ce dernier (1941-1951).

En revanche, lorsqu'il s'agit de défendre sa postérité, sa réputation posthume, il est seul maître à bord. Cette défense à long terme nous intéresse également car elle reprend certains éléments de sa correspondance – mais « rendus littéraires ». Il nous semble en effet que Céline dans ce qu'il est convenu d'appeler la trilogie allemande, *Rigodon* en particulier, a manipulé les faits, la chronologie, les personnages de telle sorte qu'il en sort grandi (malgré sa propension évidente à se noircir).

Nous nous proposons donc d'analyser, d'une façon comparative, les *Lettres à son avocat* et *Rigodon*, surtout la deuxième partie de ce roman qui confère une nouvelle dimension au personnage principal qui, de victime civile apparemment innocente, mais aussi égoïste et poltronne devient, à la suite de circonstances étonnantes, généreux et courageux. Ainsi, Céline va-t-il transmettre à la postérité une image de lui-même qui non seulement dément les nombreuses opinions négatives à son égard, mais, à la limite, culpabiliserait ceux qui les avaient proférées ! Cela correspond, dans sa correspondance, au thème de l'ingratitude du monde qui s'apprêterait – l'instruction est en cours – à commettre une injustice et à condamner un bienfaiteur de l'humanité ! La perception que le lecteur a de Céline en est transformée. Cet homme, que beaucoup considèrent comme un traître à la patrie, voire au genre humain, cet antisémite enragé, en butte à la haine des juifs, des communistes, des résistants, tous les bien-pensants de la terre prend, dans *Rigodon*, des allures de Rédempteur.

Plusieurs éléments nous poussent à faire cette analyse comparée entre les lettres de Céline à son avocat et son dernier roman. Tout d'abord, l'image traditionnelle et guère surprenante qui émerge de cette correspondance, d'un Céline larmoyant (quoique parfois combatif, lorsqu'il menace de se venger par des déclarations tonitruantes et surtout des révélations gênantes), paranoïaque, pauvre, malade, exilé, incompris, victime expiatoire d'un monde ubuesque et



Société d'études céliniennes

CÉLINE ÉPISTOLIER

*Actes du XIe Colloque international
Louis-Ferdinand Céline*

AMSTERDAM

5-7 JUILLET 1996

assoiffé de sang, le sien de préférence. Mais dans cette même correspondance, en sourdine, se profile un tout autre personnage, roublard, calculateur, et surtout manipulateur en diable qui joue avec son avocat un jeu qu'il reprendra, quelques dix ans plus tard dans son dernier roman, mais cette fois avec le lecteur. C'est ce jeu-là que nous étudierons en superposant la stratégie de la correspondance au canevas de *Rigodon* – Colin-Maillard, ce qui permet de démontrer le mécanisme du système défensif que Céline met en place en deux temps : tout d'abord, dans un contexte légal, c'est la correspondance, une défense qui vise à obtenir la mansuétude des tribunaux et surtout à sauver sa propre tête. Ensuite, mais cette fois dans un contexte littéraire, c'est le roman, une défense qui vise l'adhésion du lecteur. Moins l'adhésion littéraire, acquise depuis belle lurette, que son adhésion morale ! Céline est une victime, Céline avait raison etc. Il est souvent suggéré que *Rigodon* est un roman « inachevé », parce que relativement court et l'on fait également remarquer que le séjour au Danemark aurait pu à lui tout seul faire l'objet d'un roman. Certes, quelques semaines supplémentaires auraient permis à Céline de le peaufiner davantage, mais pas nécessairement de le rallonger. Il savait que ses jours étaient comptés et il était convaincu que ce serait son dernier roman, on peut par conséquent estimer qu'il l'a terminé sur un épisode dûment choisi, et ce, dans l'optique de la postérité. C'est ce qui nous a fait dire qu'au niveau de la trame il n'y a vraiment rien à y ajouter, d'autant plus que le dernier épisode (le sauvetage des enfants) est tout à l'avantage de Céline. À notre avis, *Rigodon* est un testament dans tous les sens du terme, dont l'une des clés se trouve dans la correspondance avec son avocat. Le roman contient tous les éléments de défense qui permettront une réhabilitation posthume éclatante de Céline. Quant à la correspondance, elle contient de nombreux éléments qui referont surface dans la trilogie allemande, mais surtout dans *Rigodon*. Ces éléments sont à la fois linguistiques, factuels et anecdotiques. L'étude de cette correspondance nous fournit également de précieuses indications quant à la façon de travailler de Céline et l'influence que l'actualité peut avoir sur son imaginaire. Les troubles en Palestine et l'assassinat du comte Bernadotte en 1948 en fournissent de précieux exemples et semblent indiquer que la correspondance est une partie intégrante du processus de création chez Céline, genre d'étape intermédiaire entre la réalité et sa transposition littéraire. Nous reviendrons sur l'inclusion, dans *Rigodon*, de Bernadotte, personnage historique de la deuxième guerre mondiale (voir ma communication de 1992), mais en l'analysant cette fois en tant que victime d'après-guerre du terrorisme juif en Palestine, ce que Céline ne manque pas de mentionner dans sa correspondance. Cela éclaire d'un jour nouveau son inclusion dans le dernier tiers du roman et ajoute considérablement à la valeur emblématique du personnage et au processus d'identification entre le narrateur (Céline) et le chef de la Croix rouge suédoise, victime du sionisme, sort dont Céline lui-même se sentait menacé. Ainsi dans sa deuxième partie, le roman bascule et devient une pièce justificative dans la « plaidoirie » de Céline face à la postérité, « ordonnée » à la fin des années 1950, mais dont l'inspiration remonte à 1948, comme l'indique sa correspondance avec Maître Naud.



Société d'études céliniennes

© Tous droits réservés.